



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

## **COMMUNIQUE AGREMENT PROJETS DE CERTIFICATION ET PROGRAMMES DE DURABILITE CAMPAGNE 2021-2022**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux de mettre en place des projets de certification ou des programmes de durabilité dans le secteur café et/ou cacao ou d'acheter du cacao certifié au titre de la campagne 2021-2022, à déposer leur dossier de demande d'agrément certification et/ou programmes de durabilité au Conseil du Café-Cacao, sis à **Abidjan-Plateau, immeuble CAISTAB.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h au **19<sup>ème</sup> étage porte 19.10 (Secrétariat de la Direction chargée de l'Appui au Développement Agricole), du 7 juin au 30 juillet 2021**, délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **19<sup>ème</sup> étage porte 19.10** et sur le site [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci).

Seuls les dossiers reliés, présentés en **deux (02) exemplaires physiques**, contenant toutes les pièces requises seront reçus et traités. Cependant, certains éléments tels que **le certificat UTZ/Rainforest Alliance, Fairtrade International, Fair Trade USA de l'opérateur en cours de validité au titre de la campagne 2021-2022 (date d'expiration en 2022)** bénéficieront d'un délai supplémentaire jusqu'au **15 septembre 2021**.

**Les frais de dossier fixés à cent mille cent francs (100 100) francs CFA**, sont payables en une seule fois, sur le compte **n°120073163003**, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. Seules les sociétés coopératives sont exemptées du paiement des frais de dossier.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

**Tél. : (225) 27 20 20 27 67/27 20 20 28 15/27 20 25 69 99**

**La Direction Générale**